

**CORONAVIRUS COVID-19**



**Puisque personne est content,  
pourquoi ne pas dénoncer l'accord ??**

**14 avril 2020**

**A peine quelques jours après la signature de l'accord COVID-19 par 3 partenaires sociaux que déjà ces mêmes signataires sollicitent la CGT, non signataire, pour prendre part à différentes expressions, communiqués ou résolutions pour dénoncer la mise en application de l'accord signé !! Ne riez pas, c'est vrai...**

En central, les 3 partenaires sociaux qui ont apposé leurs signatures à l'accord ont en effet proposé à la CGT de co-signer un communiqué destiné au PDG de Naval Group. Ce communiqué est très critique sur le dialogue social à Naval Group et sur la confiance toute relative accordable aux dirigeants de l'entreprise... comme si c'était nouveau !!

En local aussi la CGT a été sollicitée pour se rallier à une résolution (qui n'a finalement pas vu le jour...) en vue du CSE de ce matin. Contenu de cette résolution : la déception d'avoir compris que la direction avait devancé la signature de l'accord pour prendre des dispositions managériales. En même temps, la direction est tellement habitué à trouver des signataires qu'elle ne s'embarrasse plus du protocole depuis longtemps.

**LA CGT N'A PAS DONNE SUITE A CES SOLLICITATIONS OU LES « NAIFS » SEMBLANT  
DECOUVRIR LE CYNISME DE NOS DIRIGEANTS, ET QUI PLUS EST POUR SAUVER UN  
MAUVAIS ACCORD QUE LA CGT N'A PAS SIGNE !!**

**De plus, pour la CGT, toutes les possibilités ne sont pas énoncées dans ces volontés d'expressions. En effet, la CGT a demandé aux 3 partenaires sociaux de mettre sur la table la possibilité d'une dénonciation de cet accord.**

Il n'a pas été possible de s'entendre sur ce point et c'est bien dommage ! En effet, l'argument des 3 partenaires sociaux paraît imparable : si on dénonce l'accord, pas de paiement à 100%... ce n'est pas vraiment ce qu'on peut appeler de l'optimisme pour partir en négociation.

La réalité, c'est que ce maintien de salaire coûte très chère aux personnels. Les signataires ont apparemment oublié que les 10 jours RTT perdu et potentiellement 5 CP supplémentaires, ça a une valeur !! Si on considère qu'un mois de travail comprend en moyenne 22 jours ouvrés, prendre 15 jours de repos aux personnels représente les deux tiers d'un salaire que les personnels devront effectuer gratuitement à la reprise ! **La CGT le répète, c'est tout bénéf pour l'entreprise...**

Avant de perdre l'équivalent d'une telle somme au chômage partiel, il faudrait que le confinement dure plusieurs mois. Reste la question des primes de postes par exemple, mais la aussi la dégressivité s'applique. De plus, le maintien de salaire ne court pour le moment que jusqu'au 24 avril, ensuite il faudra à nouveau des signataires pour un nouvel accord. Mais comme tout le monde à l'air de dire que nous ne pouvons pas faire confiance à la direction, que va-t-il se passer ?

Bien entendu, la CGT a bien conscience que des salariés ne peuvent pas se permettre une perte de salaire quelle qu'elle soit. Pour autant, un accord qui laisse à minima le choix aux personnels de décider de la façon dont ils vont passer la crise n'est pas utopique, la CGT en est convaincue.

**Pour cela, il faut que les 3 signataires vexés ravalent un peu leur  
fierté et que nous exigions tous ensemble une réelle prise en  
charge SOCIALE de cette crise sanitaire de la part de Naval Group.**